

Tu as le goût de créer

ton emploi...

Tu as le goût de démarrer

ton entreprise...

Tu as une idée ...

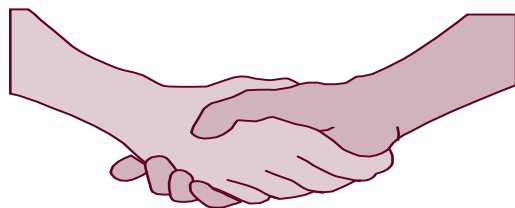
Tu peux nous contacter.



CLD Minganie (siège social)  
1280 de la Digue, bureau 206  
Havre-Saint-Pierre (Qc.) G0G 1P0  
Téléphone : (418) 538-3803  
Télécopieur : (418) 538-3789  
Courriel : [info@cld.minganie.org](mailto:info@cld.minganie.org)  
Agente de développement :  
Fanny Cormier  
Agente de suivi : Sophie Nadeau

CLD Minganie—Secteur Ouest  
878, Chemin du Roi  
Longue-Pointe-de-Mingan (Qc.) G0G 1V0  
Téléphone : (418) 949-2389  
Télécopieur : (418) 949-2166  
Courriel : [jloiselle@cld.minganie.org](mailto:jloiselle@cld.minganie.org)  
Agente de développement rural : Julie Loiselle

CLD Minganie—Secteur Est  
106, Jacques Cartier  
Aguanish (Qc.) G0G 1A0  
Téléphone : (418) 533-2129  
Télécopieur : (418) 533-2012  
Courriel : [mbelanger@cld.minganie.org](mailto:mbelanger@cld.minganie.org)  
Agent de développement rural : Mélissa Bélanger



Nous pouvons t'aider !

# Fonds Jeunes Promoteurs (Subvention)



---

**CLD MINGANIE**

**Votre Centre Local de Développement**

---

Tu as le goût de fonder une entreprise, mais tu as besoin d'un coup de pouce pour la démarrer ou l'acquérir ?

Le programme Jeunes Promoteurs te permet de passer à l'action. En plus de t'aider financièrement, le CLD Minganie peut t'aider à monter ton plan d'affaires et à rechercher ton financement.

### Le candidat doit:

## Pour les jeunes audacieux...

- ◇ Être citoyen canadien, immigrant reçu ou résident permanent du Québec.
- ◇ Avoir au moins 18 ans et au plus 35 ans au moment du dépôt officiel du plan d'affaires complet
- ◇ Posséder une expérience ou une formation pertinente reliée au projet.
- ◇ S'engager à travailler au moins 35 heures par semaine dans l'entreprise.
- ◇ Présenter un plan d'affaires au CLD complet avec des prévisionnels sur 3 ans.

### Projets admissibles - 4 volets :

- **Volet « concrétisation de projets d'entreprise »:** Réalisation d'une étude de faisabilité ou d'une étude préparatoire au démarrage de l'entreprise. Le montant de la subvention est d'au plus 80% des dépenses admissibles ou **6000 \$**.
- **Volet « création d'une première ou seconde entreprise »:** Création d'une première ou seconde entreprise. Le montant de la subvention est d'au plus 50% des dépenses admissibles (incluant toute aide gouvernementale) ou **6000 \$**.
- **Volet « formation de l'entrepreneur »:** Acquisition d'une formation pertinente à la réalisation d'un projet d'entreprise. Le montant de la subvention est de 100% des dépenses admissibles ou **500 \$**.
- **Volet « relève »:** Acquisition d'une participation significative d'au moins 25% des parts de l'entreprise. Le montant de la subvention est d'au plus 80% des dépenses admissibles ou **6000\$**.

*Il est possible de jumeler les*

*types de subventions.*

### Tous les projets doivent:

- \* Être situés dans les limites du territoire de la MRC de Minganie;
- \* Pour la création et l'acquisition d'une entreprise, il faut s'appuyer sur un plan d'affaires complet qui démontre la viabilité et la rentabilité de l'entreprise durant les trois premières années d'opération;
- \* Générer la création d'emplois;
- \* Être une entreprise légalement constituée;
- \* Être financés par une mise de fonds personnelle et comporter des dépenses en immobilisation;
- \* Être un projet à but lucratif;
- \* Détenir minimalement le même nombre de parts que le plus important des autres actionnaires (ex: 50 % - 50%), sauf pour un volet relève où il faut un minimum de 25 % des parts;
- \* Démontrer que l'aide financière est essentielle à la réalisation du projet.

## ...Pour les projets d'avenir

